



Arnaque

Par **lexconsulting**, le **16/12/2010** à **23:45**

Bonjour

Nous venons d'être contactés par l'un de nos clients concernant une nouvelle arnaque à destination des créateurs d'entreprise venant de se faire immatriculer en France et venant d'obtenir un n° de TVA Intracommunautaire.

Cette arnaque est mise en place par une société appelée "EURO REG" située en Belgique qui envoie à toutes les jeunes sociétés françaises fraîchement créée un document d'apparence "officiel" leur faisant croire que suite à leur attribution de n° de TVA Intracommunautaire, elles doivent s'enregistrer sur un registre européen et s'acquitter d'un droit de 324 euros.

Il s'agit bien évidemment d'une escroquerie et nous rappelons une fois de plus sur ce forum que les entreprises françaises n'ont pas à s'acquitter de quoi que ce soit à l'égard d'organismes étrangers pseudos-officiels aussi pompeux soient-ils.

Cette arnaque semble avoir débuté fin novembre

Les pouvoirs publics étant toujours en réaction décalée, nous nous sommes saisis du problème et avons d'ores et déjà saisi les autorités compétentes afin que cette arnaque puisse être inhibée dans les meilleurs délais.

Si vous avez été victime de cette arnaque n'hésitez pas à nous contacter

Bien Cordialement

Lex Consulting
<http://www.lexconsulting.fr>

Par **lexconsulting**, le **21/12/2010** à **11:31**

Bonjour

Concernant l'arnaque "EURO REG" voici une réponse qui a été faite par l'intermédiaire du Réseau Entreprise Europe des CCI

" Le réseau Entreprise Europe a également été consulté par un certain nombre d'entreprises concernées par cette arnaque (notamment à la Réunion).

Nous avons pris contact avec l'équivalent de la DGCCRF en Belgique mais ceux-ci nous ont dit que l'entreprise ne dispose que d'une boîte postale en Belgique et qu'il y a peu de chance qu'une procédure aboutisse (ils ont néanmoins relevé le numéro de la boîte).

Cette entreprise est de droit anglais et située dans ce qui semble également être une boîte postale en Angleterre, nous avons également porté cette possible arnaque à la connaissance des services compétents britanniques. Mais là aussi il y a peu de chance que cela aboutisse.

C'est pourquoi nous avons écrit à la Direction Générale de la fiscalité auprès de la Commission Européenne afin de les alerter et en les invitant à publier un communiqué de presse afin d'alerter les plus d'entreprises possibles.

Néanmoins, plus nous sommes nombreux à faire remonter cette information par différents canaux, plus il y a de possibilité que les entreprises soient alertées et c'est ce qui me semble le plus important."

Lex Consulting participe activement au réseau de vigilance des arnaques touchant toutes les entreprises. Nous traitons actuellement plusieurs dizaines de dossiers contre la société XXX

Plusieurs sociétés sont dans notre collimateur de vigilance : XXX, EURO REG, SRI, city-maps24 etc...

Il est grand temps que ces arnaques qui fleurissent de plus en plus et qui mettent plus d'une entreprise française et européenne dans l'embarras, puissent trouver rapidement une réponse commune européenne.

La Commission de Bruxelles est régulièrement saisie et nous devons lutter contre ces entreprises parasites de notre économie.

N'hésitez pas à nous contacter directement ou sur ce forum si vous êtes sollicités ou victimes de ce genre d'arnaque.

Bien Cordialement

Lex Consulting
<http://www.lexconsulting.fr>

Par **tresetrance**, le **05/01/2011** à **21:59**

Il y a des traces d'Euro-Reg ici:

http://www.alacrastore.com/storecontent/experian/07327356_CorporateReport

A cette adresse: 122 - 126 TOOLEY STREET, LONDON, on trouve beaucoup d'activités internet francophones ! Dans tous les domaines !

Par **lexconsulting**, le **05/01/2011** à **22:27**

Bonsoir

On trouve effectivement un grand nombre de sociétés à l'adresse indiquée qui est une adresse fictive de domiciliation d'entreprises.

C'est d'ailleurs souvent le cas dans ce type d'arnaque

Bien Cordialement

Lex Consulting

Par **netil**, le **24/01/2011** à **15:13**

Bonjour,

Je viens de recevoir le document, et étant surpris par la somme à payer, je me suis renseigné auprès de ma banquière, qui m'a dit que tout était ok, vérifiant le code iban envoyé par cette société.

Que dois-je faire pour récupérer cette somme (de 242 euros) ?

En vous en remerciant.

Bien cordialement

Par **lexconsulting**, le **24/01/2011** à **15:17**

Bonjour

Si vous avez payé sur les conseils de votre banquier, vous n'avez plus qu'à vous retourner contre lui pour son manquement à son devoir de conseil et d'information.

Bien Cordialement

Lex Consulting

Par **netil**, le **24/01/2011** à **15:40**

Bonjour,

je vous remercie de ces informations.
Je viens d'écrire un mail à mon banquier.

Je verrais le résultat demain.
Ben cordialement.

Par **TITEARCHI**, le **25/01/2011** à **10:44**

Bonjour,

Nous avons reçu apparemment le même document pour la société pour laquelle je travaille. Pensant ce document officiel, nous avons effectué l'inscription en ligne comme demandée et nous avons posté le chèque hier.

Nous nous sommes rendu compte de la supercherie ce matin et avons eu le temps de faire opposition au chèque qui heureusement n'était pas encore passé.

La question que nous nous posons maintenant c'est que va-t-il se passer au moment où ils se rendront compte qu'ils ne pourront pas encaisser le chèque ? Nous avons peur qu'ils se retournent contre nous puisque nous nous sommes inscrits sur leur site...

Nous hésitons à leur envoyer un mail (en réponse à leur mail de validation d'enregistrement) pour leur dire que nous ne souhaitons plus être inscrit dans leur fichier mais sans leur dire que nous avons fait opposition au chèque.

Où devons nous attendre leur réaction??

Merci beaucoup pour votre réponse
Bien cordialement.

Par **netil**, le **25/01/2011** à **10:50**

Bonjour TITEARCHI,

Et oui, vu la qualité du document, et le site présent, ainsi que le n° de TVA intercommunautaire proposé, tout cela semblait valide.

Je travaille dans l'informatique, et je connais pourtant bon nombre d'arnaques .. j'ai été bien naïf cette fois-ci, faisant confiance en mon banquier.

D'ailleurs, question, mon banquier refuse de se porter responsable, normal

Voici sa réponse :

"

je suis désolée de ne pouvoir répondre favorablement à votre demande : il est évident que la banque ne peut pas avoir connaissance de toutes les arnaques existantes sur le marché et les prendre en charge ...

"

Comment puis -je faire pression ? Dois-je prendre un avocat ?
Dois-je quitter ma banque ?

Par **lexconsulting**, le **25/01/2011** à **11:46**

Bonjour

Il ne sert à rien de culpabiliser sur une éventuelle nalveté : un très grand nombre d'entreprises se font avoir par ce type d'arnaque, tant les documents reçus sont particulièrement bien réalisés et trompeurs.

C'est la raison pour laquelle nous intervenons sur ce forum pour dénoncer une arnaque de ce genre dès que nous en avons connaissance.

@TITEARCHI : Ne craignez rien, il s'agit d'une arnaque, ils n'ont aucun pouvoir de vous attaquer sur le fondement contractuel. Le siège social de cette société est à Londres. Il s'agit d'une adresse de domiciliation d'entreprises. Probablement que cette société cessera son activité dans quelques semaines une fois qu'elle se sera remplie les poches afin de fuir la justice.

Si la société EURO REG revient vers vous à ce sujet, dites leur que vous avez saisi la DGCCRF du Nord Pas de Calais, compétente en la matière, s'agissant d'un litige transfrontalier avec la Grande Bretagne et la Belgique.

@netil : vous avez une fois de plus la démonstration de l'irresponsabilité des banquiers qui ne savent jamais assumer leurs erreurs.

Prendre un avocat vous coûterait beaucoup plus cher que le montant de l'arnaque. Demandez à voir le responsable hiérarchique de votre banquière irresponsable. Si la banque n'a pas connaissance de toutes les arnaques, lorsqu'ils sont sollicités sur une question ils doivent vérifier. Cela fait partie des services que vous leur payez (et cher), sinon ce sont des incompetents. N'oubliez pas qu'en l'espèce vous les avez sollicités avant de payer. Ils vous ont répondu que c'était ok, ils sont en tort et s'ils refusent de l'admettre ce sont des incompetents.

Donc oui, n'hésitez pas à changer de banque sur ce type de litige. Faites en déjà la demande à votre banquière en lui expliquant que vous adresserez un courrier recommandé à sa Direction Régionale en expliquant les motifs pour lesquels "face à leur conception du clientélisme" vous décidez de changer de banque. Il n'est pas exclu que cela déclenche, comme par hasard, un geste commercial de leur part....

Bien Cordialement

Lex Consulting
<http://www.lexconsulting.fr>

Par **netil**, le **25/01/2011** à **11:52**

Bonjour

Et merci de votre complément d'informations.
J'apprécie grandement votre temps pour nous informer !

Je dois tout de même préciser quelques points :

- Au début j'étais en train de faire le virement par moi même, et c'est du à un problème lors de la mise en place de mon compte, que j'ai demandé à ma banquière d'effectuer le virement.

Voici ce qu'elle me dit sur ce sujet :

"je vous ai indiqué au telephone que je n'avais pas connaissance de cette procédure et n'avais pas d'information négative uniquement . Par ailleurs ,j'ai reçu un ordre écrit de virement de votre part sur une opération que vous auriez réalisée seul si la procédure internet avait été fonctionnelle ."

Elle a raison sur la deuxième partie.

Comment puis je m'en sortir, et si ce n'est pas contre elle ou la banque que je peux me retourner, vers qui dois-je le faire ?

On manque vraiment en informations lorsqu'on a ce genre de problème.
C'est vraiment très aimable de votre part !

Bien cordialement

Par **TITEARCHI**, le **25/01/2011** à **12:22**

Merci pour vos réponses et vos conseils.

@netil : Bon courage à toi dans tes démarches. Avoir payé par virement est bien plus délicat.

Je me suis déjà faite arnaquée par une fausse agence immobilière et du coup j'ai eu le réflexe de faire opposition au chèque car nous avons effectué le paiement par chèque.

À suivre...

Cordialement
TITEARCHI

Par **LJG RGDG**, le **25/01/2011** à **21:12**

Bonsoir,

Je fais suite à vos nombreux messages sur le Sujet "EURO REG", en effet nous avons également reçu ce courrier afin de payer une somme de 342€, et étant curieux de nature je me suis renseigné sur la nature de cette lettre auprès de mon Expert Comptable (à croire que les Banquiers ne sont plus fiable de nos jours) qui m'a certifié que c'était une arnaque et ce Forum ne fait que confirmer ces dires.

Comment font-ils pour avoir accès à toutes nos infos ? et à quelles autres types d'arnaqes pouvons-nous être confronté ?

Merci par avance,

Bonne soirée,
LJG

Par **lexconsulting**, le **25/01/2011** à **22:23**

Bonsoir

Les informations des sociétés en création sont très faciles à obtenir.

Chaque Chambre de Commerce publie gratuitement des listings puisqu'il s'agit d'informations publiques. Il est possible également de prendre un abonnement sur diverses banques de données utilisant les informations publiques.

Certaines sociétés spécialisées en marketing vendent des cd-roms ou des listings de sociétés nouvelles.

Les autres arnaques recensées sont : SRI (acronyme proche de RSI), mais également RSI acronyme identique au Registre Social des Indépendants mais facilement repérable aux conditions publicitaires figurant au verso, Info-Registre, Registre Européen des Créations d'Entreprises, XXX etc....D'autres sociétés essaient d'imiter les Pages Jaunes et vous font tomber dans le même panneau

D'une manière générale ne payez rien qui vous semble suspicieux et surtout une société qui serait située à l'étranger. Au besoin consultez votre expert comptable (ou Legavox).

Pour notre part dès que l'un de nos clients nous alerte sur une arnaque nouvelle, nous essayons de la mettre aussitôt en ligne et agissons parallèlement auprès des organismes officiels (CCI, DGCCRF etc....).

Nous le faisons par citoyenneté entrepreneuriale.

Bien Cordialement

Lex Consulting
<http://www.lexconsulting.fr>

Par **karine13**, le **27/01/2011** à **16:26**

Bonjour,

Moi aussi je me suis fait avoir par EURO REG. J'ai fait opposition à mon chèque et aujourd'hui je viens de recevoir un courrier de leur avocat avec tout ce que cela implique.

Je viens de lui envoyer un mail.

Je ne manquerai pas de vous tenir informée.

KD

Par **netil**, le **27/01/2011** à **16:48**

Bonjour Karine,

On a beau vouloir être tout le temps être informé, et croire connaître tout ce monde d'arnaqueurs, mais ils arriveront toujours à nous duper.
Et quand la banque s'en mele pour ne pas nous aider ...

Bon courage à vous, pour vos démarches, en espérant que cela ne vous amène pas à trop payer pour récupérer ce montant.

Je pense qu'il va falloir que l'on se monte en association ..

EB

Par **lexconsulting**, le **27/01/2011** à **17:13**

Bonjour karine13

Pourriez-vous, si vous le souhaitez, nous transmettre une copie du courrier de ce "fameux" avocat en élément scanné par mail à lex.consulting@orange.fr

Nous vous indiquerons la marche à suivre en retour.

Bien Cordialement

Lex Consulting
<http://www.lexconsulting.fr>

Par **netil**, le **27/01/2011** à **17:21**

Bonjour lexconsulting,

Pourriez vous s'il vous plait m'aider dans la démarche à suivre de mon coté ?
Vers qui dois-je me tourner ?

(en dehors de ma banquiere)

Bien cordialement

Par **karine13**, le **27/01/2011** à **18:38**

Lex Consulting,

Suite à ma conversation téléphonique avec l'avocat d'EURO REG, visiblement ils ne sont pas au courant des agissements de leur client.

Je leur est mis en copie la facture d'EURO REG ainsi qu'une partie du texte dénonçant l'arnaque d'EURO REG.

J'attends sa réponse. De toute façon j'ai porté plainte pour escroquerie au mois de décembre.

Je vous tiens au courant de la suite des évènements et selon la tournure des choses je vous ferai parvenir la lettre de l'avocat en espérant que ça puisse servir à d'autres qui sont dans mon cas.

Même pour 82€ je ne compte pas laisser tomber.

Cordialement,

karine13

Par **Pierre971**, le **29/01/2011** à **12:55**

Merci pour cette info,

Dans mon cas j'ai pensé à l'arnaque et vérifier "euro reg" et arnaque sur google et je suis tombé sur ce forum!

Je vous signale donc que l'arnaque se propage dans les DOM car ma société est basée en Guadeloupe et que ce qui m'a mis plus que la puce à l'oreille, c'est qu'il n'y a pas de numero de TVA intracommunautaire pour les DOM...

Donc ce document est une preuve tangible de l'arnaque car sur la base d'une information fausse et d'un numéro de TVA créé par eux-même dans le but d'arnaquer.

Si vous désirez une copie de ce document que l'on m'a envoyé, je le tiens à disposition par

mail.

Cordialement et encore merci pour l'info

Pierre971

Par **karine13**, le **29/01/2011** à **13:32**

Bonjour Pierre 971

Super ce document pourrait bien m'aider pour ma défense.

Comme je l'ai écrit j'ai reçu un courrier AR de la part de l'avocat d'euro reg suite à la mise en opposition de mon chèque.

2 pages pour me rappeler les articles du code civil, l'action en justice.....

Qu'à cela ne tienne j'irai jusqu'au bout quitte à ce que l'on se retrouve au Tribunal.

A+ pour la suite des évènements.

Cordialement,

Karine13

Par **miyako**, le **30/01/2011** à **12:37**

Bonjour,

vous répondez à cet avocat que leur client est un escroc et que l'affaire sera éventuellement portée devant le procureur si il persiste.

Vous le menacez de saisir son batonnier ,si il persiste dans ses menaces

Je pense qu'il faut constituer ,avec les CCI et LEXCONSULTING un comite de vigilance capable de constituer un maximum de preuves et de plaintes afin de porter l'affaire au parquet

amicalement vôtre
suji KENZO

Par **karine13**, le **30/01/2011** à **14:13**

Bonjour Miyako,

EN même tant que j'ai fait opposition à mon chèque j'ai porté plainte contre EURO REG pour escroquerie.

J'attends que son avocat réponde à mon mail pour lui envoyer une secousse.

Je ne manquerai pas de vous tenir tous informés.

Bon dimanche,

Karine13

Par **yannick84**, le **31/01/2011** à **15:40**

Bonjour, je me suis fait arnaquer aussi et j'ai malheureusement payé par carte bancaire. Je crois qu'il n'y a pas moyen de récupérer cette somme alors je voudrais dire que si l'un d'entre vous les mène au tribunal, je veux signer, et tous ceux qui ont été escroqué aussi, pour rassembler le plus de noms possibles!! Je tiens à ce que justice soit faite car cet argent, ma famille et moi en avons besoin. J'ai envoyé un mail à EURO REG pour leur demander le remboursement mais, évidemment, je n'obtiendrai rien d'eux. Si vous avez des suggestions...

Par **karine13**, le **31/01/2011** à **15:56**

Bonjour Yannick,

Moi j'ai porté plainte pour escroquerie contre cette société.

Je te tiens au courant

Cordialement,

Karine13

Par **Dams**, le **31/01/2011** à **23:17**

L'arnaque continue.... j'ai créé ma société début janvier 2011 et je viens de recevoir le courrier...Par chance je ne suis pas à ma première création mais il faut dire que c'est troublant.

Par **yannick84**, le **02/02/2011** à **19:58**

Merci Karine, nous irons aussi porter plainte.
Cordialement.

Par **phil034**, le **03/02/2011** à **11:27**

Bonjour,
recent créateur d'entreprise, j'ai reçu moi aussi ce meme courrier , auquel je n'ai pas répondu, étant prevenu de l'existence de ce type d'arnaque.
Je le tiens à disposition si cela peut aider pour des demarches .
Je reconnais que la lettre type est a s'y meprendre pour quelqu'un qui n'est pas prevenu.
Cordialement.

Par **buj**, le **03/02/2011** à **14:08**

Bonjour,

J'avais bien reçu cette fameuse lettre de EUROREG et dans la précipitation je leurs ai envoyé un chèque de 212 Euro... ensuite grâce à votre site j'ai adressé un courrier en recommandé avec AR a EURO REG à Bruxelles et apres confirmation par mail de leurs part j'ai bien recu un virement de remboursement de 212 Euro §!!!

Bon courage à tous

Alex

Par **karine13**, le **03/02/2011** à **16:58**

Bonjour,

Merci à tous pour votre sympathie.

A Bientôt

Karine13

Par **yannick84**, le **03/02/2011** à **18:00**

message pour Buj.

Mon comptable m'a dit de faire un courrier aussi mais je voudrais savoir savoir si ça ne te dérangeait pas de m'indiquer, dans les grandes lignes, la tournure du courrier que tu leur as adressé? Merci.

Yannick84

Par **lexconsulting**, le **03/02/2011** à **18:53**

Bonsoir

Nous sommes satisfaits de constater que la société EURO REG semble faire marche arrière dans certains cas, preuve s'il en est de l'utilité de nos débats.

Il reste à espérer qu'elle puisse cesser ses envois rapidement ou, à tout le moins, modifier en profondeur le contenu de ses courriers afin que rien ne puisse plus laisser penser à un document officiel mais bien à l'inscription sur un fichier payant non officiel.

Bien Cordialement

Lex Consulting
<http://www.lexconsulting.fr>

Par **micromalice**, le **04/02/2011** à **09:18**

Bonjour,

J'ai créer mon entreprise début Janvier (la 1ere) et comme beaucoup je me suis fait avoir seulement je n'ai pas encore envoyé le chèque mais je me suis inscrit sur le site. Je ne vais bien sur pas envoyer de chèque mais j'ai peur de recevoir une lettre de demande de recouvrement dans la mesure où effectivement j'ai utilisé leurs services (inscription sur le site).

Que faire dans ce cas là?

Par **miyako**, le **04/02/2011** à **09:28**

Bonjour,
vous ne répondez pas et si c est un avocat ,vous réondez en le ména9ant de poursuites ,cela va vite le calmer,
Amicalement votre
suji Kenzo

Par **lexconsulting**, le **04/02/2011** à **15:00**

Bonjour micromalice

Ne vous inquiétez pas.

Il y a peu de chance que vous receviez une telle lettre et si tel est le cas, n'y répondez pas.

Une réponse n'est à apporter que si la lettre de recouvrement est expédiée en LRAR ou si elle provient d'un huissier ou d'un avocat.

Si tel est le cas, revenez sur ce forum, nous vous dirons comment procéder.

Bien Cordialement

Lex Consulting
<http://www.lexconsulting.fr>

Par **micromalice**, le **04/02/2011** à **19:10**

Très bien, je vous remercie.
Bien à vous.

micro.

Par **Carole zibi**, le **06/02/2011** à **11:21**

L' un a le nom de l avocat d' euroreg? (Qui a écrit lorsqu un cheque a été oppose) Je me ferai un plaisir de faire publier dans la presse cette arnaque scandaleuse dont j ai été aussi vicitme. Je leur ai écrit aux deux adresses présentes sur leur sites et ai commence le buzz négatif sur twitter.
C.

Par **buj**, le **06/02/2011** à **12:51**

Bonjour yannick84,

J'ai expliqué longuement que je m'étais inscrit par erreur et surtout dans la precipitation car je venais de creer mon entreprise et que j'avais énormement de demarches administratives à faire. Il est vrai que je leurs ai adressé ce courrier juste le lendemain de mon enregistrement sur leurs site internet, j'ai réagi tres vite.

Voila en esperant que cela t'aidera...

Bon courage et bon travail...

Par **buj**, le **09/02/2011** à **16:20**

bonjour a tous,

ATTENTION j'ai reçu un nouveau courrier me demandant 264 EURO cette fois ci c'est:
EUR- EUROP UNLIMITED REGISTER à BRUXELLES[/b] et devinez ou??
au quartier europeen!!! SQUARE DE MEEUS 38/40 BRUXELLES

Ca continue de plus belle attention a tous.

BUJ

Par **miaou92**, le **11/02/2011** à **17:42**

Bonjour, voici un [fluo]BON PLAN(.) [/fluo]

Pareil, je me suis fait "arnaqué(er)". Faut dire que la lenteur de l'administration Française en matière d'enregistrement de la TVA intracommunautaire, fait que le fléau a encore de beaux jours devant lui, surtout qu'apparemment, l'algori(y)thme de TVA Intracomm est très simple.

Bref, j'ai payé par CB mastercard.

au moment où je m'en suis rendu compte, j'ai écrit un mail circonstancié le 3/02/11 à admin@intracomregistry.eu dont voici la teneur.

"

>> hi,

>>this message is in French, I hope you understand in Brussel...

>>Bonjour,

>>Votre site est une arnaque, et votre courrier postal n'est pas >>suffisamment clair pour avoir une quelconque valeur contractuelle.

>>Je vous demande expressément de

>>1- supprimer toute information postale, bancaire(,) et autre(s) >>coordonnées concernant ma société (FR 70 529506594) et ne >>conserver aucune information en rapport.

>>2- me restituer le montant du "contrat" par la voie que vous >>souhaitez,

>>Si ce courrier mail devait rester lettre morte, je me permettrais >>de porter plainte pour vice de procédure contractuelle, absence de >>formalisation écrite et je vous demanderai(s) des dommages et >>intérêts important(s) en conséquence.

>>Merci.

"

J'ai eu tout d'abord un accusé de réception, puis un mail de retour LE MEME JOUR :

"

MR XXXXXX Michel,

Nous attestons par le présent email réception de votre courriel de ce jour nous demandant d'annuler votre enregistrement au sein de notre registre. Nous vous informons que nous

accédons à votre demande de remboursement.

Afin de procéder à votre remboursement par voie de virement bancaire, veuillez nous faire parvenir vos coordonnées bancaires.

Sincères salutations.

Intracom Registry

"

J'ai envoyé par acquis de conscience la copie de l'image de mon RIB in french, mais pas le même que celui avec lequel j'a(va)i(s) payé... Et bien, j'ai eu mon remboursement le 9/02/11 du même montant.

Je conclu(e)rais en disant que qui ne tente rien n'a rien, le remboursement m'a coûté quelques minutes, et c'est tout !

Je préfère dire que le contrat est avec une tacite reconduction, et vous pouvez tout à fait être à nouveau sollicité(s) l'année prochaine si vous n'y mettez pas fin rapidement.

Bon courage !

Par **Agapi**, le **11/02/2011** à **21:10**

Les arnaques de ce type sont légion.

Celle d' "Euro Reg", dont je viens de prendre connaissance après avoir procédé à la demande d'immatriculation de mon entreprise, est particulièrement réussie pour trois raisons :

- 1) Qualité du document (semble "presque" officiel)
- 2) Rapidité d'action (l'appel à paiement est reçu bien avant l'obtention du K-Bis, en même temps que les propositions d'adhésion aux caisses de retraite par exemple)
- 3) L'appel à la "responsabilité" du représentant légal.

J'ai bien compris, à travers le forum, que n'importe qui peut se procurer instantanément les listings de sociétés en création (un point à revoir de toute urgence dans la législation française).

En revanche, je ne comprends toujours pas pourquoi les CFE (donc les CCI) ne se forcent pas à signifier à tout porteur de dossier de création d'entreprise, ou toute personne morale procédant à la demande d'immatriculation d'une entreprise nouvelle, quelles arnaques sont susceptibles de les assaillir dès le moment que les formalités sont accomplies !

D'autre part, la DGCCRF a les moyens d'intervenir. Ce devrait même être là une de ses priorités absolues. Le fait-elle ?

En attendant, de multiples, voire la majorité des responsables d'entreprises en création se font et se feront avoir...

A communiquer partout autour de soi, et notamment à toute personne susceptible d'être impliquée dans un démarrage ou projet d'entreprise !

Cordiales pensées à tous,

Pascal

Par **Deug86**, le **16/02/2011** à **10:36**

Bonjour,

Nous venons aussi de recevoir cette sollicitation de la part de EURO REG. N'étant pas débutant dans le création d'entreprise j'ai senti l'arnaque et j'ai transmis le document au CFE ainsi qu'au Clubs de Créateurs d'Entreprises que je connais. Plus la diffusion de l'existence de ce type d'arnaque sera large et précoce, moins il y aura de victimes.

Par **Patrice26**, le **19/02/2011** à **15:31**

Bonjour,

j'ai également été victime de l'arnaque EURO REG a 242 euros suite a la création de ma SARL.

j'ai envoyé un cheque, et le même jour j'ai reçu une deuxième arnaque Info-Siret de 197,34 euros, moins bien faite qui m'a interpellée.

j'ai fait une recherche sur le net et suis tombé sur ce forum.

J'ai fait opposition pour euro-reg et j'attends la suite.

Je n'ai pas encore porté plainte.

Je viens de recevoir une troisième arnaque ce matin de "EUR Enregistrement Intracommunautaire" pour 264 euros.

Je ne comprends pas pourquoi les CFE ne diffusent pas un document de mise en garde!!! car ces arnaques sont extrêmement bien ficelées, avec document d'apparence officielle et injonction de payer sous 8 jours. il est difficile de ne pas tomber dedans lorsqu'on est pas spécialiste.

J'imagine facilement les milliers de personnes qui ont payé!!!

A suivre...

Par **fav38**, le **21/02/2011** à **22:58**

Bonjour ,créant moi aussi mon entreprise ,j'ai reçu ce matin le courrier d'euro reg ,mais j'ai eu la puce à l'oreille ,car le sujet avait été abordé lors de mon stage obligatoire à la chambre des métiers.Du coup ,j'avais décidé qu'au moindre doute ,un petit tour sur internet serait de misel'expérience me donne raison.Je pense comme vous les CMA et CCI devrait mettre plus en garde les nouveaux créateurs!

Par **Zeto**, le **02/03/2011** à **19:39**

Bonsoir,

J'ai payé 82€ suite au courrier reçu d'euroreg concernant à l'enregistrement dans leur site. A la lecture de votre forum j'ai aussi formulé une demande de remboursement suite à laquelle ils m'ont répondu que j'avais bien accepté leurs conditions générales par le fait d'avoir coché la case "j'accepte" et que cela constitue une signature électronique (en m'envoyant mon IP date et heure de ma signature électronique). Que puis je faire pour rebondir sur leurs arguments et récupérer mes 82€ ????

Merci à tous de me conseiller au plus vite

Par **61auteuil**, le **02/03/2011** à **22:01**

HELP

J'ai également été victime avec paiement par internet de plus de 340E !

Après un mail de plainte, ils m'ont promis remboursement...mais celui ci n'a finalement pas été réalisé 10 jours plus tard.

Quelles sont les recours ? quelles procédures ? Merci pour votre aide,
RV

Par **Agapi**, le **03/03/2011** à **08:55**

Bonjour,

Essayez de contacter la DGCCRF (vous devriez trouver moyen de ce faire par le biais de la préfecture de votre département) et n'hésitez pas à porter plainte auprès des services de police ou de gendarmerie.

Plus il y aura de réactions, moins ces escrocs d'Euro Reg et consorts seront tentés de se maintenir.

Par **Vivi1**, le **08/03/2011** à **17:09**

Bonjour, je viens également de créer ma société. J'ai reçu le courrier d'EURO REG -qui présente en effet toutes les caractéristiques d'une lettre officielle- me demandant le règlement de 242 euros. J'ai trouvé cela curieux mais je n'ai pas réglé car ... je n'avais pas encore de chéquier. Avant d'établir le règlement, par acquis de conscience, je viens de faire une recherche sur internet et tombe sur la discussion en cours. Un Grand Merci pour ces éléments qui me permettent d'éviter de perdre du temps, de l'argent et ainsi me consacrer à mon activité. Bien à vous.

Par **lireo**, le **11/03/2011** à **09:32**

Bonjour,

moi aussi je me suis fais avoir de 242 euros, même circonstance ouverture d'entreprise,débordé de paperasse,ben oui pourquoi pas payer pour l'ouverture d'un compte TVA? J'ai payé le 9/02 par chèque et c'est mon comptable qui m'a demandé ce qu'était ce papier alors j'ai tout de suite compris.Je les ai harcelé de mails menaçants en leur parlant de gendarme,d'avocat,de plainte....et là ils me répondent que je suis de mauvaise foie car certes leurs services ne sont pas obligatoires et payants mais que c'est mentionné sur internet dans leurs conditions générales.Enfin je n'ai pas lâché l'affaire et j'ai obtenu le remboursement hier sur mon compte.

Par **solvin**, le **12/03/2011 à 19:44**

J'en ai reçu 4 d'un coup après seulement 1 semaine !

Liste des nominés:

- Inforegistre
- Infos-siret
- Infos-sarl
- Eur / Euroreg (Europe Register) domicilié en Belgique

J'ai essayé de contacter ces entreprises, les adresses mails sont bidons et les formulaires de contact ne fonctionnent jamais. On ne peut même pas les insulter, c'est frustrant !

Je suis étonné que cette technique puisse encore exister... Mais que fais la DGCCRF ?!

Par **Agapi**, le **12/03/2011 à 19:50**

AUtre "presque arnaque", l'appel à cotisation d'Infos-Siret !!

Les conditions générales de vente, au verso de la "ficher d'enregistrement" que reçoit tout créateur, sont assez bien tournées et semblent vouloir garantir à la société privée auteur de cette supercherie une probable impunité (ils expriment assez clairement que le souscripteur est censé savoir pour quel "service" il paye). En attendant, le recto est bcp moins clair, et son filigrane lui donne même un certain air d'officialité. On vous réclame quand même 197,34 euros TTC ! NE RIEN PAYER, même si le courrier reçu vous enjoint de payer sous 8 jours. Amitiés à tous les créateurs d'entreprises, et m... pour la suite de vos affaires !

Par **Agapi**, le **12/03/2011 à 19:53**

Excusez-moi Solvin, nous postions un message quasiment en même temps, vous avez bien fait de lister tous les prétendus "services" qui déboulent dans la boîte aux lettres des nouvelles entreprises !

Par **lexconsulting**, le **14/03/2011 à 10:53**

Bonjour

Ci-joint le lien d'un autre post que nous venons de poster sur ce type d'arnaque (sur un autre sujet similaire)

http://www.legavox.fr/forum/vie-des-entreprises/entreprise/arnaque-societe-city-maps24_23250_1.htm

Bien Cordialement

Lex Consulting

<http://www.lexconsulting.fr>

Par **Agapi**, le **14/03/2011 à 11:29**

Merci pour ce lien !

Apparemment, cette autre arnaque à l'annuaire est encore plus "terrible" que celles citées ici !

Par **JFA**, le **24/03/2011 à 20:53**

Bonsoir,

Avez-vous connaissance de regroupements, assos "d'abusés" d'Info-siret, EUR et autres gentils prestataires ?

De plus rien ne prouve que nous avons lu et donc accepté les conditions générales de ventes... au verso.

Pour ma part (suite paiement trop rapide...) à Info-Siret lettre DGCCRF et plainte gendarmerie.

A suivre...

Par **lireo**, le **25/03/2011 à 09:56**

Attention je reçois hier une arnaque avec l'entete RSI de 655 euros mais il est écrit en tout petit que c'est facultatif mais bon ils ont beaucoup de renseignements sur l'entreprise on s'y tromperait

Par **lexconsulting**, le **25/03/2011 à 15:54**

Bonjour

Vous trouverez, ci-joint, le lien d'un article paru ce 24 mars dans le journal "La Voix du Nord", le quotidien de la région du Nord, sur les agissements de ce type de société.

Vous constaterez que la DGCCRF du Nord Pas de Calais a bien été saisie du problème, ce qui devrait déboucher sur des procédures à bref délai.

Ceci devrait également rassurer l'administrateur du site Legavox sur le bien fondé de nos messages d'alerte sur ce type d'arnaque.

http://www.lavoixeco.com/Fiches/Conseils/Creer_son_entreprise/2011/03/24/article_createurs-attention-aux-arnaques-un-docu.shtml#forums_reagir_wrapper

Bien Cordialement

Lex Consulting

<http://www.lexconsulting.fr>

PS : Concernant ce type d'arnaque, nous ne postons que des messages publics et ne répondons pas systématiquement aux messages personnels. Nous ne sommes pas, en effet, un service public, mais une société privée sensibilisée sur ce type de problème. Nous intervenons donc gracieusement. Nous ne pouvons intervenir pour les cas particuliers car nos honoraires ne seraient pas en adéquation avec le montant de l'arnaque. Notre philosophie éthique n'est pas de nous faire de l'argent sur ce type de dossier. Par contre si nous devons prendre le temps de répondre à chacun des messages envoyés en messagerie privée, cela impacterait notre temps de travail. Pour poursuivre la qualité de nos informations, il importe que nous puissions également gagner notre vie, ce qui est tout à fait compréhensible. Par avance, nous nous excusons auprès des personnes qui nous auraient contacté par messagerie privée et à qui nous n'avons pas apporté de réponse et vous remercions de votre compréhension.

Par **kramer76**, le **09/04/2011 à 13:50**

Bonjour donc j'ai également payer une somme de 82€, mais le problem c'est que il ne m'on pas prelever l'argent donc j'ai bloquer tous mes compte car vu que j'ai donner tous mes numero bancaire j'ai ue peur qu'il me vide mes comptes.

Par **JFA**, le **09/04/2011 à 19:11**

Bonsoir à toutes et tous,

J'ai eu un retour rapide et intéressant de la DGCCRF :

- *Ce qui est signé... est signé, mais... il est possible de tenter de contester la validité devant les tribunaux civils sur la base, par exemple, d'un consentement donné par erreur.*
- *Nous sommes environ 10% d'abusés par envoi*
- *Généralement elles jouent depuis l'étranger*
- *Certaines utilisent même des sociétés de recouvrement pour harceler les récalcitrants, voire*

des injonctions de payer prononcées par un tribunal, notifiée par voie d'huissier => attention au délai pour la contester (à partir de là contacter son avocat...)

Par contre, je pense qu'il y a malgré tout une "faille" sur l'acceptation des conditions générales de vente. La validation s'accompagne d'une mention "bon pour enregistrement" mais à aucun endroit il y a validation de l'acceptation des CGV.

De plus, dans ces CGV (celles d'Info-Siret) ils précisent de l'envoi d'une facture dans les 8 jours, j'attends toujours...

Je lâche pas le morceau !

Bon WE !

JF

Par **grobidoubleu**, le **11/04/2011** à **00:30**

Bonjour,

J'ai également été victime de l'arnaque de EURO REG mais après les avoir relancé par mail plusieurs fois, j'ai enfin obtenu un remboursement par virement.

Merci à LEGAVOX de relayer ce type d'arnaque car c'est vraiment par hasard que je me suis rendu compte que j'avais été victime "à l'insu de mon plein gré" de cette pratique.

Insistez et vous serez remboursé !

Par **lexconsulting**, le **11/04/2011** à **08:18**

Bonjour

Merci grobidoubleu pour votre témoignage

Bien Cordialement

Lex Consulting
<http://www.lexconsulting>

Par **habitat et electricite**, le **11/04/2011** à **23:13**

Bonjour j'ai également payé une somme de 82€ à Euro reg en payant en ligne par carte bancaire. Ils ne m'ont pas encore prélevé l'argent. Y a t il un risque pour qu'ils utilisent mon numéro de carte pour me débiter d'autres montants comme en a eu peur kramer76 ?
Dois je faire opposition sur ma carte de crédit comme il l'a fait?

Eric

Par **Bernard Iher**, le **15/04/2011** à **12:46**

Bonjour,

Je souhaites témoigner du fait que cette arnaque est toujours bien active.

La société Euro Reg me demande le règlement de 242,00€ pour un motif peu compréhensible, le tout écrit sur un papier très officiel, en s'appuyant sur le contenu de diverses directives européennes.

Ce qui m'étonne tout particulièrement c'est que ce courrier m'est parvenu au lendemain de mon immatriculation au registre des sociétés et est édité un jour avant même ma demande officielle d'un numéro de TVA Intracommunautaire auprès des services des impôts .

Voici l'adresse complète de cette structure fortement douteuse :

Euro Reg
BP 1354
1000 Bruxelles 1
Belgique

J'ai également reçu des demandes comparables de sociétés américaines lors d'un dépôt de marque auprès de l'INPI et d'achat de noms de domaines. Il serait donc urgent que la CNIL prenne des initiatives de contrôle et de sanction à l'égard de ces organismes d'enregistrement(CCI, Greffe du tribunal, INPI) pour que les fichiers ne soient pas vendus et exploités par des tiers, d'autant plus, sans notre accord ! Il me semble que c'est la règle de base qu'impose la CNIL.

donc EURO REG est une belle arnaque !! Merci aux différents contributeurs qui laissent des messages car , j'aurais également pu me faire avoir, cela a l'air tellement vrai !!

Par **MatthieuKite**, le **04/05/2011** à **17:50**

Bonjour,

J'ai aussi été victime de cette arnaque. A quelle adresse mail avez vous écrit pour demander un remboursement et quel propos avez vous tenu pour vous faire rembourser?

Merci de votre aide.

Par **lireo**, le **04/05/2011** à **19:54**

Bonjour, déjà il ne faut surtout pas vous inscrire sur internet car les conditions générales de vente sont dispos sur le site. Pour notre cas nous avons envoyé un chèque, quand on s'est rendu compte de l'arnaque nous avons demandé le remboursement immédiat et ils n'ont pas posé de problèmes. Leurs conditions générales de vente n'étaient pas jointes au courrier ce qui en faisait une vente illégale, tout simplement. De toute façon j'ai l'impression qu'ils ne font pas trop de difficultés pour rembourser comme ça ils ne se mettent pas "trop" en faute et si seulement 50% des gens ne réclament pas leur dû, c'est une affaire qui roule vu le nombre d'entreprises qui se créent chaque mois. Ils vous remboursent, comme ça vous n'engagez pas de procédure et leur petit business peut continuer tranquillement. Pour l'adresse mail je vous la renvoie plus tard, j'ai pas l'info sur place.

@ plus

Par **Momo77**, le **10/05/2011** à **10:15**

Bonjour à tous,

Je vien de recevoir le même courrier que vous, somme à payer 342€.

Et comme j'avais entendu l'arnaque sur le XXX, j'ai posée la question à une connaissance si elle aussi avait reçu cette demande puisque nous n'avions pas le même mode de TVA (reel simple ect....)ça m'a mis le doute avec la belgique et l'adresse en angleterre.

en cherchant sur le net j'ai trouvé votre forum, qui à confirmer mon doute.

Merci.

Cordialement.

Par **pigot**, le **12/05/2011** à **15:36**

Ayant créé une activité d'auto-entrepreneur il y a quelques semaines, j'ai reçu en quelques jours une avalanche de propositions : **Infos-Siret** 197,34 euros, **Inforegistre** 215,28 euros, **XXX** 249 euros et **EUR BE** 264 euros. A chaque fois, les formulaires adoptent une apparence 'pseudo-légale' saupoudrée d'injonctions tendancieuses (... à retourner sous 8 jours, au plus tard sous 8 jours, etc.). Les noms adoptés sont pour certains 'borderline' comme par exemple : **XX**pour répertoire des sociétés et des indépendants dont le sigle se confond avec Régime social des indépendants ; ce dernier étant un organisme tout à fait officiel, de collecte de cotisations sociales.

La palme de l'escroquerie à la présentation revient à mon sens à **EUR BE** qui emploie, un sigle qui singe le drapeau européen avec pseudo-filigranne bleu-azur en fond de page.

Si j'ai tiqué pour les annuaires, j'ai ralé pour la TVA intracommunautaire pensant que je n'y couperai pas. Heureusement, je me suis retenu...

En fouillant un peu, j'ai trouvé des adresses et des numéros de téléphone de contact pour **EUR REG** basé à Londres et **INFOFLEX** société basée à Paris (apparemment propriétaire de "infos-siret" et "info-kbis"), ai-je le droit de les publier ici ? Si un administrateur du forum souhaite me contacter à ce sujet, il est le bienvenu.

Amicalement, Thierry

Par **lexconsulting**, le 12/05/2011 à 17:02

Bonjour Thierry

Quelques unes des entreprises que vous citez, et qui ne remporteront pas la palme de la moralité, ont menacé le site Legavox de poursuites et sollicité la rectification des données (notamment le retrait du nom de leurs sociétés) dans le cadre de l'application de la loi Informatique et Libertés.

Le problème est que le temps que les pouvoirs publics français et européens réagissent et agissent, ces entreprises auront récolté des milliers d'euros et fermé leurs portes depuis belle lurette.

Pour notre part, nous continuerons à informer, autant que faire se peut, les lecteurs de ce forum, tout en avisant parallèlement les services compétents afin que des poursuites puissent être diligentées contre ces sociétés "border line". Il faut savoir qu'une commission européenne a été créée sur ce problème. En saisissant systématiquement les DGCCRF de ce type de problème, peut être finiront-ils par réagir plus rapidement.

En attendant, merci de continuer à alimenter le réseau de résistance !! Leurs menaces à deux euros cinquante n'y feront rien. Tout finit un jour par se payer....

Bien Cordialement

Lex Consulting
<http://www.lexconsulting.fr>

Par **pigot**, le 12/05/2011 à 20:48

Merci Lex Consulting pour votre réponse rapide... je m'abstiens donc de toute publication d'informations plus précises pour ne pas souffler inutilement sur les braises.

Je trouve néanmoins que les pouvoirs publics pourraient aisément calmer le jeu en interdisant l'utilisation de certaines de formulations employées dans les courriers de ces "officines".

Et puis, le plus simple serait tout simplement que tout courrier de ce type ait l'obligation de porter en gros caractères une mention telle que : "OFFRE DE SERVICE DE DROIT PRIVEE SANS OBLIGATION D'ACHAT" ou plus court "COURRIER PUBLICITAIRE"... un peu comme le "FUMER TUE" des paquets de cigarettes. Ajoutez à cela 1000 euros d'amende par courrier

ne respectant pas les règles de publication... et ça devrait recadrer les ardeurs entrepreneuriales vers plus de transparence.

Encore merci pour ce site que je trouve extrêmement utile et intéressant.

Thierry

Par **JMCHARRIER**, le **16/05/2011** à **17:41**

Je viens de créer une société de conseil informatique, mon inscription est récente et le début d'activité 01062011.

J'ai reçu un courrier du fameux organisme EURO REG qui réclame la somme de 342 euros afin d'enregistrer mon numéro de TVA. Je fus chef comptable quelques années et je ne connaissais pas cet organisme, alors j'ai vérifié sur INTERNET.

C'EST BIEN UNE GROSSE ARNAQUE, merci pour l'information.

Par **shinguebai**, le **17/05/2011** à **17:53**

Bonjour,

Juste pour confirmer que Euro Reg continue à envoyer un courrier aux nouvelles entreprises. Le courrier date du 13/5, date à laquelle j'ai eu le KBIS du greffe ! Ayant déjà eu affaire à ce genre de sollicitations par le passé, je me suis méfié, heureusement. Je fais donc le mort. Voyons s'ils vont oser me relancer.

Par **airone**, le **24/05/2011** à **14:53**

Bonjour,

J'ai fait les frais de cette arnaque, et malheureusement j'ai validé mon inscription sur leur site puis j'ai effectué le règlement par virement bancaire (ceci le 05/05/11 sans me douter de la supercherie). Aujourd'hui j'ai reçu un courrier de relance indiquant que mon règlement ne leur ai pas parvenu.

Quelle attitude dois-je prendre à l'encontre de cette société ? Ma banque à vérifier que le virement était correct.

Merci d'avance

Par **PLUMBER**, le **24/05/2011** à **22:12**

ARNAQUE à la TVA EURO REG.

Après avoir envoyé un chèque de 82€ début 2011, ils ont eu le culot de me le renvoyer en me

demandant de remplir un prélèvement automatique!!!! ENORME, NON.

Il y a aussi ceux qui se font passer pour le tribunal de commerce par téléphone pour vous demander votre SIRET et autres informations...

Par **airone**, le **25/05/2011** à **08:06**

Il faut savoir que l'IBAN qui figure sur le bordereau SEPA est un compte en Lituanie (LV) et non en Belgique (BE).

Par **leslie**, le **27/05/2011** à **17:46**

Idem, je viens de me rendre compte que je m'étais fait arnaquée par EURO REG à qui j'ai réglé via le bordereau donné à ma banque la somme de 242€. La banque n'y a vu que du feu car elle ne m'a pas prévenu que c'était une arnaque.

Je me suis rendue compte que c'était louche quand j'ai reçu qq jours après d'une autre société la même demande de paiement. Pour info il s'agit d'une société qui se fait appeler EUR.

Egalement ne pas payer une société qui se fait nommer XXX (registre des sociétés et des indépendants) qui se fait passer pour le Régime Social des Indépendants). Attention de ne pas tomber dans cette nouvelle arnaque.

J'ai fait remonter l'info à la chambre du commerce et à ma banque.

Par **leslie**, le **27/05/2011** à **17:56**

En vous lisant, je constate que je me suis aussi faite avoir en payant 2 fois la somme de 197,34 euros à info-Kbis et Siret-entreprises!!

est-ce que d'autres créateurs ont reçu ces courriers?

Quels sont mes recours?

Par **Idcpl**, le **30/05/2011** à **17:08**

Bonjour,

aujourd'hui le 30 mai 2011 cette arnaque est toujours active alors ATTENTION !

Ma femme à nouvellement créée une entreprise de restauration, étant dans la gestion admin et financière depuis de nombreuses années et en fin de cycle d'étude d'expertise comptable elle m'a montré ce document que vous avez tous reçu ou que vous allez recevoir, ne comprenant pas trop ce qu'est cet organisme, elle aurait payé tout de suite sans mon avis mais des indicateurs dans ce genre de courrier doivent vous alerter !!

Un courrier semblant "officiel" vous demandant expressément dans un délai record "même

pas 15 jours" de vous inscrire et payer une somme +/- conséquente "324 € dans notre cas", c'est pas normale !

Ensuite un organisme officiel "situé à Bruxelles" dont la boîte postale ou une partie d'adresse est estampillé "UK" doit obligatoirement porter à vérification précise (ayant travaillé dans l'import export je peux affirmer que c'est un pays extra sensible en terme d'arnaque !)

Pour finir nous n'avons pas encore reçu le courrier d'enregistrement "Officiel" LE VRAI du centre des impôts qui EUX depuis mes débuts de carrière ne m'ont jamais demandé de payer pour m'inscrire sur une quelconque liste.

d'ailleurs la seule liste officielle des TVA intracom se trouve sur le VRAI site de l'Europe PAS BESOIN DE PAYER pour y être c'est AUTOMATIQUE

EURO REG ATTENTION ARNAQUE TOUJOURS ACTIVE !!

Par isamicha, le 31/05/2011 à 20:57

JE confirme... EURO REG continue à sévir. J'ai créé ma structure le 11/05/2011 et j'ai reçu le courrier 2 semaines après. Est-ce que le tribunal ne pourrait pas mettre en garde les futurs patrons de ces tentatives frauduleuses ?

Par Idcpl, le 01/06/2011 à 15:56

Bonjour,

Étant donné que cette tromperie persiste dans le temps je me suis un peu intéressé au site d'enregistrement et à ses conditions générales de ventes.

Je tiens à signaler que si toutefois cette entreprise qui se dit de droit anglais et visiblement domiciliée à Londres (la domiciliation à une boîte postale est tout à fait légale) serait une entité réellement et légalement créée (hypothèse peu probable)(j'ai pas vérifié encore faute de temps) les conditions générales précisent une tacite reconduction du contrat tous les 12 mois. donc ATTENTION à ceux qui auraient PAYÉ PAR CARTE BLEUE comme sur tout site de e-commerce en abonnement le prélèvement se fera sans autorisation complémentaire. **PRENEZ UN MAXIMUM DE PRECAUTION POUR NE PAS ÊTRE PRIS UNE SECONDE FOIS !**

J'ajoute que les conditions générales de vente sont suffisamment précises et bien fichées :

Mention du caractère privée et volontaire de l'acte contractuelle, mention du tribunal compétent etc ...

la manœuvre appliquée lors du démarchage reste néanmoins une tromperie qui dans le droit Français ouvre droit à nullité du contrat en invoquant le Dol ou le dol par réticence par

exemple

"Lexconsulting peut peut être confirmer ou corriger mes dire à ce sujet".

L.C.

Par **JONATHAN84**, le **06/06/2011** à **21:05**

Bonjour,

Je viens d'ouvrir ma société et bien sûre me suis fait arnaquer de 82 euros payé par carte bancaire.

Que puis-je faire pour espérer revoir mon argent et surtout ne pas me refaire prélever l'année prochaine.

Merci pour vos réponses

Par **Idcpl**, le **07/06/2011** à **15:22**

Bonjour,

pour répondre à jonathan84 pour récupérer votre argent contactez votre banque, mais c'est pas gagné ... pour faire opposition à un paiement par carte il faut un cas de perte, de vol ou d'utilisation frauduleuse de la carte ou des données liées à son utilisation, de redressement ou de liquidation judiciaires du bénéficiaire. on peut aussi évoquer l'abus de confiance je crois.

Le plus simple pour éviter un autre prélèvement c'est de demander un changement de carte ...

Laissez nous savoir si ça fonctionne

LC

Par **jello**, le **20/06/2011** à **13:36**

Bonjour,

J'ai créé ma SASU fin mai, été immatriculé le 6 juin, et daté du 10, j'ai reçu un courrier estampillé IRTVA.EU / EURO REG etc ...

me demandant de payer 342 eur avant le 24 juin, sur un ton tout ce qu'il y a de plus officiel

et tout à l'heure je dégaine mon chéquier (inutile d'ailleurs vu que c'est un virement), une enveloppe, craignant que ça n'arrive pas à temps

heureusement qu'une faute d'orthographe qu'au départ je n'avais pas relevée m'a interpellé et poussé à chercher sur google

"signer le bordereau à l'espace réservé -Signature(s)- et renvoyé uniquement le bordereau à votre agence bancaire."

le "renvoyé" au lieu de "renvoyeR", pour un document officiel, m'a mis la puce à l'oreille

dorénavant, je demanderai l'avis de mon expert comptable pour tout document "louche" (et pas louche, d'ailleurs)

c'est honteux, et j'ai bien l'intention de ne pas laisser passer

quand on crée sa première boîte, on est totalement vulnérable

bande de sal*pards

Par **isamicha**, le **20/06/2011** à **17:11**

Pour info, mon expert m'avait "conseillé" de payer la facture EURO REG... mon banquier m'avait dit de ne pas payer... depuis, j'ai changé d'expert comptable ! Soyez tous très vigilants et bon courage

Par **jello**, le **20/06/2011** à **17:52**

@isamicha,

dans ce cas, je vais me pointer chez mon expert comptable avec le courrier, sans rien lui dire, pour lui demander son avis et pour voir ce qu'il en dira !! ce sera un très bon test (autant dire que s'il le rate, je changerai de crèmerie)

en tous cas, ma banquière n'a pas tiqué quand je lui ai parlé il y a quelques jours de cette histoire d'enregistrement d'intracom tva à 350 eur ... pour elle il fallait que je casque ...

pfff c'est vraiment honteux, il faut vraiment faire cesser tout ça, c'est DÉGUEULASSE, pendus en place publique c'est tout ce que ces arnaqueurs méritent

Par **isamicha**, le **20/06/2011** à **18:27**

je suis d'accord Jello... c'est une vaste fumisterie... et rien n'est fait.. C'est une duperie. J'ai reçu cette semaine le courrier INFO SIRET... Si tu regardes le verso du courrier, c'est indiqué que c'est un annuaire et que on sait bien qu'en signant on y était pas obligé... sauf que aller lire les petites lignes quand on monte sa boîte, on n'a peut être pas le temps !

Par **jello**, le **20/06/2011** à **19:25**

ok j'ai à l'oeil tous ces fumiers maintenant ...

je n'ai pas encore reçu le mailing "info-siret" pour le moment, mais qu'ils essayent un peu pour voir ...

ce qui m'inquiète par contre, isamicha, c'est que dans le courrier "irtva.eu / euro reg" que j'ai reçu, contrairement à ce que tu dis, il n'est nulle part fait mention que c'est une publicité / une offre,
pas de phrases en tous petits caractères, non non rien de tout ça

il n'y a qu'UN SEUL RECTO, PAS DE VERSO, et d'ailleurs, je mettrai bien un scan pour mettre tout le monde au courant (tout nouveau sur le forum, je ne sais pas bien comment faire)

cette arnaque m'énerve au plus haut point,
parce que je me doute que beaucoup vont tomber dedans
(et que moi-même j'ai failli me faire b**ser)

CIAO

Par **isamicha**, le **20/06/2011** à **21:14**

TU as raison Jello, sur EURO REG, il n'y avait pas de verso... il faut aller sur le site pour s'apercevoir que c'est un annuaire. Moi j'ai eu un doute parce que le courrier disait que en tant que nous sommes assujettis à la TVA, je devais m'acquitter de cette somme... Hors, je ne suis pas assujettis à la TVA.. c'est sur INFO SIRET que tu peux lire au verso que ce n'est pas une obligation. La différence vient du fait que EURO REG est une boîte belge plus ou moins domiciliée en Grande Bretagne... Info siret est une boîte française. Tu verras aussi apparaître des mailings de INFO SRI (pour RSI)... donc tu as raison, méfiance à tous les tournants !

Par **jello**, le **20/06/2011** à **22:08**

perso, je ne suis même pas allé sur leur site (par précaution en fait, on ne sait jamais ...)

méfiance comme tu dis

je compte bien déposer une plainte contre ces enfl*res

parce que je me rends compte du flou dans lequel on est lorsque
l'on crée une boîte pour la première fois

ces profiteurs de merde n'auront pas le dernier mot, ce sont des sal**eries

Par **JONATHAN84**, le **24/06/2011** à **22:20**

Bonsoir,

Suite à la lecture de votre forum, il y avait un certain Miaou92, que je remercie bien, qui a posté (le 11/02/2011 page 3) un modèle de lettre qu'il a envoyé par mail pour obtenir un remboursement.

Et bien j'ai moi aussi été remboursé après l'envoi d'un courrier exprimant à peu près la même chose.

N'hésitez pas à le faire.

Merci encore à tous.

et tenez nous informés.

Jo

Par **SND02**, le **26/06/2011** à **14:06**

Bonjour,

J'ai récemment créé ma société et comme vous je viens de me faire avoir par Euro Reg.

Pris dans la masse de document administratif j'ai réglé avec précipitation la somme de 342 euros par carte bancaire ce matin, et en imprimant la facture j'ai eu un gros doute.

Après une rapide recherche sur le net je suis arrivé sur votre site. Je viens de leur envoyer un mail leur demandant de me rembourser.

Je vous tiendrai au courant.

Bon courage.

Merci

Par **Fabrice92380**, le **29/06/2011** à **10:23**

Immatriculé mi-juin 2011, je viens aussi de recevoir ce courrier. Je me suis rapidement méfié (outre la magnifique faute d'orthographe), n'ayant encore rien reçu des impôts ou de l'URSSAF, les deux seuls organismes "habilités" à demander de payer.

Une belle arnaque...

Par **evyndar**, le **30/06/2011** à **18:43**

BONjour,

mon compagnon a également reçu cette fameuse lettre IRTVA.EU et il vient également de recevoir inforegistre qui demande de régler 215,28€. Ce qui m'a interpellé c'est le fait que j'avais récemment ouvert une entreprise et que je m'étonnais ne pas avoir reçu ces documents, j'ai donc pensé vérifier sur le net et je suis tombée sur votre site. Qui peut-on prévenir? Pourquoi les nouvelles entreprises ne sont-elles pas informées de ces arnaques?

On paye pas assez comme ça?!

Par **sindbad**, le **26/07/2011** à **16:20**

Bonjour,

Par chance, à la réception du courrier, je me suis immédiatement renseigné auprès de mon comptable qui m'a dit de ne rien payer !

Le bon coté, c'est qu'il y a mon n° de TVA intracommunautaire affiché dessus, pas besoin donc d'attendre indéfiniment l'information que le centre des impôts doit m'envoyer :p

Par **Idcpl**, le **27/07/2011** à **00:37**

Sindbad attention quand même a vérifier que le numéro soit le bon ... sur certain de ces courriers il s'agit en fait d'un code client sous un format ressemblant au n° intracom ... normalement le bon numero doit comporter pour une entreprise française le code FR et le numero de SIREN

Par **Tibo**, le **28/07/2011** à **01:18**

Bonjour,

J'ai aussi été victime de ces arnaques, comment puis-je réclamer ce que j'ai versé. Sommes qui constituent un besoin vital pour le lancement de ma société.

Par **lexconsulting**, le **28/07/2011** à **20:12**

Bonjour Tibo

Pouvez-vous nous adresser un mail sur lex.consulting@orange.fr avec vos coordonnées ?

En retour nous vous indiquerons la marche à suivre pour exercer votre réclamation.

Bien Cordialement

LEX CONSULTING

<http://www.lexconsulting.fr>

Par **Tibo**, le **29/07/2011** à **10:33**

Je vous remercie de vos conseils et de votre rapidité d'action, je ne manquerai pas de vous tenir informé de ma demande de remboursement.

Par **THOMAS JM**, le **01/09/2011** à **09:34**

Je viens de créer ma société et j'ai également reçu ce courrier d'EURO RG me demandant de payer 342 € ...

Heureusement, grâce à votre site, j'ai pu constater que c'était une arnaque.

Ça me semble incroyable qu'une arnaque aussi étendue perdure aussi longtemps!

Par **lexconsulting**, le **11/01/2012** à **12:23**

Apparemment les arnaques payent bien, puisqu'avec une entreprise créée il y a tout juste deux ans avec un capital de 6000 euros, un chiffre d'affaires de 443 000 euros est réalisé sur la première année.... du jamais vu en cette période....

<http://www.societe.com/societe/infolex-518713391.html>

Bien Cordialement

LEX CONSULTING

<http://www.lexconsulting.fr>

Par **lexconsulting**, le **19/01/2012** à **17:34**

Pour information, ci-joint, le lien d'un article venant de paraître sur le sujet.

Des procédures commencent à être mises en place à l'encontre de ces sociétés bidons qui escroquent les entreprises françaises.

Il était temps, plus de 50 000 entrepreneurs se sont fait avoir...

Fallait lire Legavox !!

<http://www.leparisien.fr/faits-divers/enquete-des-milliers-de-createurs-d-entreprise-pieges-18-01-2012-1817413.php>

Bien Cordialement

LEX CONSULTING

<http://www.lexconsulting.fr>